



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149

51055 REIMS

03 26 88 25 53 51@se-unsamarne.org

<http://sections.se-unsamarne.org/51/>



Les Enseignants de l'UNSA

Foire Aux Questions du SE-UNSA Marne sur les 108h – N° 4

(Au 17 juin 2008)

A la veille de la ½ journée de solidarité consacrée en partie à l'organisation de la rentrée scolaire, le SE-UNSA continue à vous aider en vous informant des dernières orientations qui semblent se dégager dans la mise en place des MAP.

Nous avons interpellé l'IA, ce jour suite à vos sollicitations. Voici les réponses de M.Crépin en charge de ce dossier, ainsi que notre positionnement syndical.

Question 1 : Où en est l'IA sur la validation des propositions émises par les conseils des maîtres ?

Réponse de l'IA Marne : Il n'y a pas une seule bonne solution. Nous avons pris en compte les différentes propositions des écoles et avons fait une synthèse. L'école Publique se doit de proposer un dispositif où aucun élève ne soit d'emblée exclu du système d'aide.

Positionnement du SE-UNSA Marne → Nous sommes d'accord sur le principe. Mais force est de constater que cette aide personnalisée requiert l'adhésion des familles (et des élèves) pour pouvoir être efficace. Les équipes réfléchissent sur l'organisation complète de l'école alors que parfois, un très petit nombre d'enfants sera concerné.

Réponse de l'IA Marne : Nous sommes conscients que cela demande beaucoup d'énergie, mais dans un premier temps, il est nécessaire de tout faire pour mettre en place ce nouveau dispositif. Nous considérons être dans le cadre d'une expérimentation sur la prochaine année scolaire. Il faudra en tirer le bilan en mars-avril 2009.

Nous allons valider ou non les propositions dans les jours qui viennent par le biais des IEN.

→ Avis du SE-UNSA Marne : Nous sommes à 2 semaines des vacances d'été et nous regrettons de ne pas pouvoir caler sérieusement cette organisation. Nous conseillons aux équipes de maintenir leurs propositions si elles estiment que celles-ci sont les plus cohérentes au regard de leur situation locale et de bien les argumenter. En cas d'invalidation, l'IEN doit motiver sa décision. Pensez à nous informer de la situation de votre école.

Question 2 : Le dernier Conseil d'école doit se réunir en juin. Rien n'est tranché, que dire sur les MAP?

Réponse de l'IA Marne : Le Conseil d'école doit juste donner une information aux familles. Nous sommes conscients que dans certaines écoles le dispositif ne pourra être arrêté qu'au début de l'année scolaire prochaine. Nous considérons que nous devons laisser de la souplesse au démarrage.

→ Avis du SE-UNSA Marne : Le Conseil d'école est un espace de discussion ouvert aux partenaires éducatifs : la discussion doit avoir lieu. Si aucune décision n'est prise par l'IEN avant la tenue de votre Conseil d'Ecole, faites en part, naturellement. L'information aux familles peut tenir sur les modifications des horaires élèves sans tenir compte du dispositif MAP (plages horaires envisagées seulement). Les MAP tenant sur 25 semaines, cela laisse la possibilité d'un démarrage « tardif »

Question 3 : Qu'en est-il de la situation des écoles de Reims et de Chalons ?

Réponse de l'IA Marne : Sur Reims, nous avons évolué en concertation avec la municipalité. Nous avons formalisé 2 plages de MAP, le matin et le midi.

Sur Chalons, les choses doivent être reformulées. En concertation avec la municipalité, les MAP auraient vraisemblablement lieu le matin, avec un changement des horaires d'entrée à l'école à 9H00.

→ **Avis du SE-UNSA Marne** : Les collègues qui sur Reims font le « sma » pourront continuer à exercer cette activité. Sur Chalons, cette nouvelle modalité vient en contradiction de ce qui semblait avoir été préalablement décidé. Difficile pour les équipes de s'y retrouver. Faites nous remonter votre avis sur la question.

Question 4 : Certains parlent d'harmonisation sur un secteur de collège. Qu'en est-il ?

Réponse de l'IA Marne : Il est souhaitable d'harmoniser mais en fonction des situations locales, pas sur un secteur de collège ...mais sur un secteur cohérent (Ville, groupe scolaire, villages d'un circuit de ramassage..)

→ **Avis du SE-UNSA Marne** : C'est à l'administration de gérer cette problématique. Ce n'est pas aux directeurs de se charger de cette harmonisation.

Question 5 : Qu'en est-il des écoles en secteur rural ?

Réponse de l'IA Marne : C'est ce qui semble le plus difficile à organiser car le problème du transport scolaire est majeur.

1/ Quand il n'y a pas de transport scolaire le midi, les MAP pourront être placés le midi

2/ Si les tournées de ramassage scolaire des écoles se font indépendamment de celles du collège, il pourrait être possible d'allonger le temps méridien pour placer les MAP le midi.

3/ Si le transport est mixte, cela semble difficile. Une autre solution pourrait être de placer les MAP le mercredi matin, les élèves pourraient être transportés à l'aller mais les familles devraient venir les rechercher à l'école.

De toute façon, le principe de réalité s'imposera.

→ **Avis du SE-UNSA Marne** : Il faut en effet être réaliste, le principe de base reste le volontariat des familles. Celles qui choisiront de privilégier les activités extra-scolaires de leurs enfants, l'orthophonie, les différentes prises en charge, la garde familiale maternelle ou des grands-parents, ou encore « le sommeil réparateur » ne s'inscriront pas dans le dispositif.

Question 6: Mon IEN refuse notre proposition de MAP le mercredi ?

→ **Avis du SE-UNSA Marne** : Si votre IEN refuse le mercredi pour cause de difficultés à organiser les conférences pédagogiques, confirmez votre proposition, argumentez-la solidement et demandez lui de donner les dates prévues pour ses conférences. Les MAP représentant 25 semaines (50heures) cela laisse encore 11 semaines pour les conférences.

Question 7 : Sans directive de l'IA, comment aborder le sujet des MAP le mercredi 18 juin à la journée de solidarité ?

Réponse de l'IA Marne : Je suis conscient de cette difficulté. La réflexion ne peut se faire sur la forme (plages horaires) ... mais des pistes de travail peuvent être évoquées sur le fond.

→ **Avis du SE-UNSA Marne** : Nous sommes bien dans la précipitation et la valse hésitation ministérielle que nous dénonçons depuis le début.

Nous pensons que c'est l'accord conjoint des parents, des enseignants et des municipalités qui est la condition de la réussite du dispositif.

Néanmoins, réussir à faire coïncider les intérêts de chaque groupe « social », ou chaque individu relève d'une grande prouesse.

La circulaire ministérielle définitive n'est toujours pas parue au Bulletin Officiel. Néanmoins nous avons eu copie du texte signé ce 5 juin par M Darcos. Vous le trouverez pour information en pièce jointe.

Nous attendons également toujours la circulaire régissant le service des enseignants exerçants sur des missions particulières. Pour le ministère de l'Education Nationale, il est sans doute urgent d'attendre !